



Deuxième jour de la vingt-septième Réunion
CM(27), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES ASIATIQUES DE L'OSCE

1. Nous, ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation, accueillons avec satisfaction la participation engagée des partenaires asiatiques pour la coopération à l'OSCE. Considérant que la sécurité dans l'espace de l'OSCE est étroitement liée à celle de la région asiatique, nous nous félicitons que le partenariat ait été régulièrement renforcé au fil des années et notons qu'il a prouvé son importance et son efficacité. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Partenariat asiatique de l'OSCE pour la coopération, nous renouvelons notre engagement d'approfondir et d'élargir le dialogue et la coopération, sur la base de la Déclaration ministérielle sur la coopération avec les partenaires asiatiques (MC.DOC/10/14) et de la Décision du Conseil ministériel n° 5/11, en ayant à l'esprit les intérêts et les préoccupations partagés par les États participants de l'OSCE et les partenaires asiatiques.

2. Nous notons avec satisfaction la participation active des partenaires asiatiques aux manifestations et activités de l'OSCE, y compris par l'envoi de représentants de haut niveau et d'experts, et leurs généreuses contributions aux projets extrabudgétaires de l'OSCE. Nous les encourageons à continuer d'utiliser les mécanismes existants de l'OSCE, notamment le Fonds de partenariat. Nous prenons note avec plaisir de l'intérêt élevé dont les partenaires asiatiques continuent de faire preuve pour les questions inscrites à l'ordre du jour de l'OSCE, et apprécions l'occasion qui nous est donnée de renforcer notre partenariat en participant aux conférences annuelles conjointes OSCE-Asie, ainsi qu'à d'autres initiatives promues par les partenaires asiatiques, qui traitent de thèmes couvrant les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine du concept de sécurité globale de l'OSCE. Nous appelons les États participants et les partenaires pour la coopération à utiliser de manière plus proactive ces manifestations pour promouvoir un dialogue axé sur les résultats. Nous nous félicitons en outre de l'adaptabilité de la République de Corée, qui a accueilli la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020 en ligne en raison des circonstances sans précédent, extraordinaires et imprévisibles causées par la pandémie de la Covid-19.

3. Nous sommes résolus à favoriser un échange d'informations ouvert et franc au sein du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération, qui est la principale enceinte pour un dialogue régulier entre les États participants de l'Organisation et les partenaires asiatiques pour la coopération. Nous nous félicitons de la Décision n° 2/19 du Conseil ministériel sur le changement de nom du Groupe de contact en Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération. Nous nous félicitons également de la

décision prise par la Présidence albanaise de l'OSCE de 2020 de consacrer une séance du Conseil permanent à l'examen de notre coopération avec les partenaires asiatiques pour la coopération, et invitons les futures présidences à envisager la possibilité de poursuivre cette pratique.

4. Nous réaffirmons que nous sommes disposés à partager l'expérience et les meilleures pratiques de l'OSCE dans le cadre des divers formats existants et à continuer par là à promouvoir les principes et les engagements de l'OSCE auprès des partenaires asiatiques pour la coopération dans les trois dimensions et renforcer encore leur partenariat avec l'Organisation et ses États participants. Nous prenons note du fait que les initiatives du monde universitaire, des organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile peuvent offrir des canaux supplémentaires pour soutenir et élargir la coopération et le dialogue existants entre l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération.

5. Nous réaffirmons notre détermination à long terme à renforcer encore l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan dans les trois dimensions de l'approche globale de la sécurité de l'Organisation, tel qu'il est exprimé dans la Déclaration ministérielle sur la coopération avec les partenaires asiatiques (MC.DOC/10/14) et les décisions n° 4/07 et n° 4/11 du Conseil ministériel. Nous appelons à la poursuite des efforts visant à mettre en œuvre ces décisions. Nous soulignons le rôle joué par l'OSCE pour soutenir l'Afghanistan dans la lutte contre les menaces transnationales grâce à une formation à la gestion des frontières et des douanes, l'accent étant mis en particulier sur la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et le trafic illicite de biens culturels. Nous affirmons l'importance qu'il y a de lever progressivement les obstacles au commerce entre l'Afghanistan et ses voisins, ce qui favorisera la croissance économique dans le pays et dans la région élargie. Nous prenons note avec satisfaction de l'admission continue et constante d'étudiants afghans aux programmes du troisième cycle proposés par l'Académie de l'OSCE à Bichkek. Nous encourageons à tirer parti des partenariats avec d'autres organisations internationales compétentes qui s'emploient à promouvoir la coopération régionale, la sécurité et la consolidation de la paix en Afghanistan.

6. Nous encourageons les partenaires asiatiques pour la coopération à adopter et mettre en œuvre à titre volontaire les principes et les engagements de l'OSCE dans ses dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine, et appelons de nos vœux une future collaboration avec les partenaires asiatiques sur des défis connexes qui transcendent les frontières internationales dans les trois dimensions.